



CONSEIL INTERCOMMUNAL DE RÉGION DE NYON

Procès-verbal de la séance du mercredi 24 juin 2020 à 20h00

Salle omnisports de Grand-Champ à Gland

Mme la Présidente Valérie Jeanrenaud ouvre la séance du Conseil Intercommunal de Région de Nyon. La liste des présences a été enregistrée. Dans les circonstances particulières dues au COVID-19, elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Intercommunal ainsi qu'aux membres du CoDir et aux représentants de la presse. Elle remercie la commune de Gland pour l'accueil et l'organisation spéciale qui a dû être mise en place pour cette quinzième assemblée de la législature.

1. Présences

Le contrôle ayant été effectué à l'entrée de la salle, la Présidente informe que 36 communes sont présentes, avec 77 délégués représentant un total de 118 voix. Les communes de Trélex, St-George, Perroy, Duillier et Eysins se sont excusées, de même que Mmes D. Cartier et I. Girard ainsi que MM. C. Hibert, H. Durnat, M. Henry, B. Gétaz, O. Tappy, J. Mugnier, J. De Wolff de Moorsel, Ch. Parmelin, A. Nicolas et J. Favre.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme la Présidente propose de modifier l'Ordre du Jour, plusieurs points ayant dû être ajoutés à la version initiale. Le projet de nouvel ordre du jour est projeté afin que toutes et tous puissent en prendre connaissance. Elle précise que les communications du CoDir se trouveront en point 6 dans la mesure où Mme C. Zuber, du bureau Habilisconseil SA, présentera le résultat de l'audit et des ateliers qui ont été menés par ce bureau. Par ailleurs, elle propose de placer la réponse du CODIR à l'interpellation de M. C. Farine (*délégué CC, Nyon*) en point 15 et d'ajouter le postulat de M. F. Costiou (*délégué CC, La Rippe*) au point 16.

Mme Valérie Jeanrenaud procède au vote du nouvel Ordre du jour.

L'ordre du jour tel que modifié est adopté à l'unanimité moins 1 abstention

3. Communications du Bureau

Mme la Présidente informe que le préavis 44.1 concernant le DISREN ne sera pas traité lors de cette séance dans la mesure où la Commission des Investissements régionaux (Colnv) n'a pas pu se réunir dans les délais afin de présenter un rapport.

Elle aimerait prendre congé de M. Olivier Haener, Secrétaire général de Région de Nyon, qui quitte ses fonctions ces jours. Elle le remercie pour les bonnes relations qui ont pu être

établies, lui souhaite plein succès dans ses futurs projets de vie et lui remet une attention de la part du Bureau.

4. Assermentations

Mme la Présidente prie les personnes qui n'auraient pas encore été assermentées, de bien vouloir se manifester et se lever. Mmes Marianne Bardel, (*nouvelle secrétaire adjointe du CI*) de même qu'Anne Baillifard (*déléguée suppléante CC, Prangins*) et Heidi Herzog (*déléguée municipale, Tartegnin*) ainsi que M. K. Müller (*délégué municipal, Dully*) s'annoncent. Après lecture du serment, promesse est faite de le respecter et l'assemblée les applaudit.

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2019 à Coppet

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques à formuler concernant ce procès-verbal. Ceci n'étant pas le cas, l'assemblée passe au vote.

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2019 est adopté par 110 oui, 0 non et 8 abstentions

6. Communications du CoDir

Mme la Présidente revient sur la séance de septembre 2019 lors de laquelle une quinzaine de délégué-e-s avaient répondu présent à la demande de participation à une démarche réflexive, collaborative et implicative sur Région de Nyon. Une séance, conduite par le bureau habilisconseil SA a eu lieu. Ce soir, Mme Corinne Zuber est présente, afin de présenter les résultats des réflexions entreprises.

Cette présentation est disponible sur le site de Région de Nyon et sera envoyée aux communes par le Bureau.

Mme la Présidente cède la parole à M. Gérald Cretegnny (*Président du CoDir*). Ce dernier revient sur la présentation de Mme C. Zuber en précisant qu'il était important de donner un retour sur le travail effectué dans le cadre de cette réflexion, mais également d'informer sur ce que fait le CODIR avec la foule d'éléments qu'il reçoit. La Région, c'est une série de succès, c'est des défis à relever, c'est être apte à se remettre en question. Il s'agira donc de prendre des mesures en vue de rendre la Région compréhensible.

Mme Ch. Landeiro rappelle que Mme Gudrun Russig a dû quitter ses fonctions au sein du CoDir dans la mesure où elle a déménagé dans une autre commune. Elle remercie également M. O. Haener, Secrétaire général, qui a quitté ses fonctions pour des questions personnelles. Elle annonce l'arrivée de nouveaux collaborateurs au sein de l'équipe du bureau de la Région. Il s'agit de M. Thierry Maeder qui reprend des activités de M. Clément Coquillat et de Mme Nathalie Hentschel qui remplace Mme Céline Schrei. Une réorganisation interne est en cours, suite à l'audit qui avait été mené. Un État-major porteur et générateur de stratégie à l'attention du CoDir sera créé qui inclura la création d'un poste d'adjoint du secrétaire général.

M. P. Graber donne quelques résultats sur les Transports publics, qui sont excellents pour l'année 2019 dans la mesure où il y a une augmentation de 6,6 % par rapport à 2018. Les horaires 2021 sont en consultation actuellement et ceux de la période 2022 - 2023 peuvent

faire l'objet de propositions auprès du CoDir. L'extension de 5 à 6 stations de vélos en libre-service se fera dès juillet prochain. La création d'un Guichet Mobile proposant un service de conseils en mobilité aux entreprises est en cours avec un nouveau site internet revu et modernisé.

M. D. Rossellat rappelle que le prix à l'innovation a été attribué à l'entreprise Réalinox basée à Gland parmi une douzaine de dossiers déposés. Cette société a développé une cellule électrolytique AEC améliorant la production d'hydrogène.

M. G. Produit présente, à celles et ceux qui ne la connaissent pas, la commission FRET, en précisant qu'une mesure exceptionnelle de 400'000.- dans le domaine du tourisme a vu le jour, de même que d'autres soutiens à hauteur de 200'000.-. Suite à des remarques quant à sa composition, le groupe de consultation sur les soutiens ponctuels, composé de professionnels et qui préavis sur l'attribution des fonds, a été renouvelé. Ses membres sont : Mmes Zoé Cadotsch, Sandrine Faure et Monique Dubey, ainsi que MM. Sébastien Dubugnon et Patrick Messmer. La coordination est assurée par Mme Cintia Stucker, déléguée à la culture et M. Gérard Produit, responsable politique.

M. P.-A. Schmidt aimerait être bref en parlant du succès de la campagne valorisant la politique pour la biodiversité avec un très fort intérêt sur les réseaux sociaux et le site internet. Ce concept a été monté à l'interne et adapté à l'urgence due à la COVID. Un concours de photo "La nature depuis chez moi" a été lancé et associé à cette campagne. Le 1^{er} prix "Biodiversité" revient à Mme Monique Wicht de Gland et le 1^{er} prix "Paysage" à Mme Céline Rivat de Prangins. Pour terminer, M. P.-A. Schmidt annonce l'arrivée du dépliant des chiffres clés de la Région, du même format que celui de l'État de Vaud et disponible également sur internet, de même que le rapport annuel.

M. B. Mury fait le point de situation sur le vote de reconduction du DISREN en annonçant qu'à ce jour 16 communes ont adhéré et qu'une l'a refusé (Longirod). Il revient également sur la modification du texte de ce préavis donnant la possibilité aux associations d'être porteuses d'un projet DISREN. Le doute s'étant installé, une modification a été apportée au document de base. Il s'est avéré qu'une commune a amendé cette partie, même si cela ne touchait pas les conclusions. D'entente avec la Préfecture, une procédure a été mise en place. Ainsi, toutes les communes n'ayant pas encore statué sur ce préavis devront le faire sur la nouvelle version de ce préavis. Pour les communes ayant déjà entériné l'ancienne version, un préavis complémentaire type a été élaboré et devra être voté par l'organe délibérant.

La présentation du CoDir est disponible sur le site de Région de Nyon et sera envoyée aux communes par le Bureau.

7. Élection d'un membre au Comité Directeur (CoDir)

Mme Valérie Jeanrenaud demande s'il y a des candidats pour ce poste, vacant depuis le départ de Mme Gudrun Rüssig.

Le Bureau n'ayant pas reçu de candidature et comme personne ne manifeste d'intérêt pour ce poste, Mme la Présidente remettra ce point pour la prochaine séance, sachant qu'une candidature issue de la sous-région Lac-Vignoble serait souhaitable.

8. Élection d'un membre à la Commission de gestion (CoGes)

Mme la Présidente rappelle que lors de la dernière séance, un seul candidat avait été trouvé alors qu'il en manquait deux. Elle demande s'il y a des candidats pour ce poste.

M. P. Brechon propose d'élire Mme Florence Ursenbacher (*déleguée municipale, Luins*) qui est intéressée par cette fonction. Aucun autre candidat ne se présentant,

Mme Florence Ursenbacher est élue tacitement et par acclamations à la Commission de Gestion

9. Élection d'un membre à la Commission des Finances (CoFin)

Mme la Présidente informe qu'il manque également un membre à la Commission des Finances et aimerait savoir s'il y a une ou plusieurs candidatures. Ceci n'étant pas le cas, cette élection est remise à la séance du mois de septembre.

10. Élection d'un membre à la Commission des Investissement régionaux (Colnv)

Mme la Présidente précise qu'il manque également un membre à la Commission des Investissements régionaux et attend donc les candidatures. M. Claude Farine (*délégué CC, Nyon*) est intéressé par ce poste.

M. Claude Farine est élu tacitement et par acclamations à la Commission des Investissements régionaux

11a. Élections statutaires - Présidence

Mme la Présidente cède sa place à Mme Amélie Cherbuin, Vice-Présidente, qui annonce que Mme Valérie Jeanrenaud est candidate à sa succession. Elle demande s'il y a d'autres candidatures. Ceci n'étant pas le cas

Mme Valérie Jeanrenaud est élue tacitement et par acclamations à la présidence du Conseil Intercommunal de Région de Nyon

11b. Élections statutaires - 1^{ère} Vice-présidence

Mme Amélie Cherbuin se représente pour un nouveau mandat. Mme Valérie Jeanrenaud demande s'il y a d'autres personnes intéressées. Ceci n'étant pas le cas

Mme Amélie Cherbuin est élue tacitement et par acclamations comme 1^{ère} Vice-présidente du Conseil Intercommunal de Région de Nyon

11c. Élections statutaires - 2^{ème} Vice-présidence

Mme Valérie Jeanrenaud informe l'assemblée que le Bureau a décidé de créer ce nouveau poste, ce que le Règlement permet, dans la mesure où durant cette dernière année de

législature un étoffement des effectifs est souhaité pour préparer l'avenir. Elle présente la candidature de M. Damien Richard, délégué et conseiller général de la commune de Longirod. Mme la Présidente demande s'il y a d'autres candidatures. Ceci n'étant pas le cas

M. Damien Richard est élu tacitement et par acclamations comme 2^{ème} Vice-président

11d. Élections statutaires - 2 scrutateurs

MM. Jacques Mugnier et Luc Mouthon se représentent pour un nouveau mandat. Mme Valérie Jeanrenaud demande s'il y a d'autres personnes intéressées. Ceci n'étant pas le cas

MM. Jacques Mugnier et Luc Mouthon sont élus tacitement et par acclamations comme scrutateurs

11e. Élections statutaires - 2 Vice-scrutateurs

Mme Marinella Page et M. Edgar Creteigny se représentent pour un nouveau mandat. Mme La Présidente demande s'il y a d'autres personnes intéressées. Ceci n'étant pas le cas

Mme Marinella Page et M. Edgar Creteigny sont élus tacitement et par acclamations comme Vice-scrutateurs

12. Préavis N° 53-2020 TP - Cofinancement de CHF 35'000.-- du Fonds TP à l'étude de réaménagement de la RC 19 sur le tronçon Fléchères - Moulin Veillet

Mme la Présidente invite le rapporteur de la commission à lire les conclusions du rapport.

M. A. Weil (*délégué CC, Tannay*), rapporteur, après avoir donné des explications sur le contenu du rapport, encourage l'assemblée à adopter ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le préavis N° 53-2020 TP - Cofinancement de CHF 35'000.-- du Fonds TP à l'étude de réaménagement de la RC 19 sur le tronçon Fléchères - Moulin Veillet est adopté par 116 oui, 2 non et 0 abstention

13. Préavis N° 55-2020 - Démarche participative "Inventer la Givrine de demain"

Mme V. Jeanrenaud prie le rapporteur de lire les conclusions du rapport.

M. C. Farine (*délégué CC, Nyon*) fait part des remarques contenues dans le rapport de la commission et conclut en proposant d'accepter ce préavis tel que présenté.

Personne ne demandant la parole, ce préavis est soumis au vote.

Le préavis N° 55-2020 - Démarche participative "Inventer la Givrine de demain" est adopté par 107 oui, 5 non et 6 abstentions

14. Réponse à l'interpellation de M. J. Hanhart "Éclairage public : des possibilités de régulation nocturne ?"

Mme la Présidente donne la parole à l'Assemblée.

M. J. Hanhart (*délégué CC, Nyon*) réagit à la réponse du CoDir et développe un certain nombre de points, qu'il argumente et documente (voir annexe).

M. G. Produit, s'il peut adhérer, à titre personnel, aux points soulevés, ne pense pas pouvoir engager des fonds régionaux dans des crédits d'étude ou même de réalisation avec des communes, celles-ci étant libre de se gérer, même si elles étaient éventuellement intéressées. Les sujets évoqués seront probablement discutés en Comité de Direction, mais il faudrait un vote de la part du Conseil Intercommunal, demandant d'engager des fonds pour une étude et/ou une réalisation dans ce domaine, sachant que cela nécessiterait un standard concernant l'éclairage dans le district. Il profite de revenir sur "La Nuit Étoilée", porté par le Grand-Genève où le rôle de la Région est de sensibiliser le public du district. Cette manifestation n'aura pas lieu cette année, COVID-19 et élections françaises obligent. Le travail de sensibilisation se poursuivra et la Région appuiera les projets communaux allant dans ce sens sachant qu'il est effectivement nécessaire de lutter contre la pollution lumineuse.

La parole n'étant plus demandée, la réponse est soumise au vote.

La réponse à l'interpellation de M. J. Hanhart "Éclairage public : des possibilités de régulation nocturne ?" est acceptée par 88 oui, 19 non et 11 abstentions

M. J. Hanhart dépose une résolution : *Le CODIR étudie avec les communes et la DGMR la faisabilité et le coût d'une réduction de l'éclairage de la RC1. Il en sera tenu compte pour toute nouvelle réalisation.*

La résolution proposée par M. J. Hanhart est refusée par 25 oui, 73 non et 20 abstentions

15. Réponse à l'interpellation de M. C. Farine "Nouvelle jonction autoroutière de Rolle: les cyclistes envoyés au casse-pipe ?"

Mme la Présidente donne la parole à l'Assemblée.

M. C. Gorgerat (*délégué CC, Gingins*) soulève que lors de la discussion du préavis 53 - 2020 concernant le tronçon de la RC 19, deux variantes avaient brièvement été évoquées en lien avec la jonction autoroutière de Nyon. Par analogie avec Rolle, il y a également deux versions possibles. Peut-être serait-il préférable de renforcer ces deux axes, plutôt que celui de la jonction autoroutière ?

M. C. Farine (*délégué CC, Nyon*) aimerait faire quelques commentaires au sujet de cette réponse du CoDir. Il aurait aimé que cette position soit plus claire, à l'instar de celle du Canton et de l'OFROU, à savoir que les vélos sont dans une situation dangereuse à cet endroit et qu'il est urgent de trouver une solution. Il aurait également apprécié que la Région réaffirme plus fermement la volonté de faire une place à la bicyclette en tant que moyen de transport à part entière. Il souhaite, avec les cyclistes rollois, que les choses bougent. Selon lui, l'État de Vaud entre en matière pour qu'une étude soit menée et qu'une

alternative soit trouvée à la situation actuelle. La DGMR propose que le pilotage et la coordination de cette étude soient pris en charge par Région de Nyon et que les associations cyclistes soient associées à la démarche. Dans la réponse du CoDir, il existe encore des interrogations. M. Farine aimerait savoir si, d'une part, la Région est d'accord de lancer cette étude et de la coordonner et, d'autre part, si elle compte y associer les associations de cyclistes de la région.

M. P. Graber rappelle que la Région n'a pas la maîtrise de cet objet et il faudrait que la commune de Rolle mandate Région de Nyon pour effectuer une étude. Par ailleurs la maîtrise de l'objet est en mains de l'OFROU. Ce n'est donc pas la Région qui va proposer d'effectuer cette étude, sachant qu'elle doit venir de la Commune de Rolle.

M. G. Cretegy insiste sur le fait que la Région peut effectuer des coordinations de projets qui ont un intérêt régional et qu'il est donc important que la commune de Rolle approche le CoDir afin qu'une phase de discussion puisse avoir lieu.

M. C. Farine (*délégué CC, Nyon*) revient sur les propos du Syndic de Rolle lors de la séance de décembre 2019, confirmant la dangerosité de cette jonction autoroutière. Il aimerait que le CoDir entre en discussion avec cette commune afin de pouvoir prendre le lead et d'avancer dans ce dossier.

La parole n'étant plus demandée, le rapport est soumis au vote.

La réponse à l'interpellation de M. C. Farine "Nouvelle jonction autoroutière de Rolle: les cyclistes envoyés au casse-pipe ?" est acceptée par 87 oui, 11 non et 20 abstentions

16. Postulat de M. F. Costiou "Pour une démocratie accrue dans l'utilisation des taxes de séjour reversées par nos Communes"

Mme la Présidente passe la parole à M. F. Costiou (*délégué CC, La Rippe*) qui développe son postulat et demande que ce dernier soit renvoyé pour étude à une commission ad'hoc.

M. G. Produit précise qu'il ne voulait pas « couper l'herbe sous les pieds » de M. Costiou dans le cadre de sa présentation en début de séance. Il tient à relever la pertinence de certaines propositions faites, sachant que la gestion des taxes de séjour date de 2008. Il trouve intéressant que ce sujet puisse être retravaillé à la lumière actuelle. Il aimerait juste indiquer qu'il faudra mettre en place un système qui puisse apporter rapidement des réponses en cas d'urgence. Concernant la composition de la commission, il peut entendre le souhait de M. Costiou, mais pense également que dans un sujet technique comme celui-ci, un encadrement par des professionnels du tourisme puisse avoir lieu. Concernant l'information, elle peut être améliorée. Il y a du travail à faire et il trouve que les propos de M. Costiou sont pertinents.

Mme Ch. Landeiro précise que dans le rapport 2019, les informations figurent quant à ce qui a été décidé avec la commission sur les soutiens du FRET.

Mme V. Jeanrenaud passe au vote.

Le renvoi du postulat de M. F. Costiou à une commission ad'hoc est accepté par 105 oui, 11 non et 2 abstentions

Mme la Présidente nomme immédiatement la dite commission. Elle se compose de MM. Francis Costiou (La Rippe), Rupert Schildböck (Gland), Laurent Crampon (Bursinel), Scott Adams (Givrins) et P. Stampfli (Chavannes-de-Bogis)

17. Dépôt de préavis et nomination des commissions

Préavis N° 44.1-2019 : "Modification du PR 44-2019 : Reconduction du DISREN 2020-2025"

La commission des Investissements Régionaux est sollicitée.

Préavis N° 51-2020 : "Comptes 2019"

Les commissions de Gestion et des Finances sont sollicitées

Préavis N° 54-2020 : " Prêt à la SOFREN pour l'achat du bâtiment de la Grand-Rue 24"

La commission des Finances est sollicitée

Préavis N° 56-2020 : " Demande de crédit de CHF 80'000.-- pour l'étude régionale de planification des parkings d'échange du district de Nyon (phase 1.2)"

Sont nommés : Mme Ch. Girod (Gland) 1^{ère} nommée et MM. Gebhard Sager (Signy-Avenex), Christian Udasse (Nyon), Scott Adams (Givrins) et Alain Barraud, (Chavannes-de-Bogis)

La commission des Finances est également sollicitée

Préavis N° 57-2020 : " Demande de crédit de CHF 100'000.-- pour la démarche Transition écologique 2020-2022 du Grand Genève)"

Sont nommés : Mme Nadine Nohérie Pin (Gilly) et MM. Claude Farine (Nyon) 1^{er} nommé, Damien Richard, (Longirod), Olivier Tappy (La Rippe) et Thomas Marchand (Coppet)

La commission des Finances est également sollicitée

Préavis N° 58-2020 : "Budget 2020"

La commission des Finances est sollicitée

Préavis N° 59-2020 : "Etablissement du système de gestion des zones d'activités (SGZA)"

Sont nommés : Mmes A. Cherbuin (Coppet) et Ch. Girod (Gland) ainsi que MM. D. Lehoux (Founex), P. Brechon (Rolle) et J. Hanhart (Nyon)

18. Divers et propositions individuelles

M. S. Adams (*délégué municipal, Givrins*) aimerait revenir sur le préavis 44.1-2019 car il ne sait pas ce qu'il doit présenter à son Conseil communal. Une version du préavis a été approuvée par le Conseil Intercommunal en 2019. Le CoDir l'a modifié sans qu'il soit approuvé en parlant de modifications mineures, ce qu'il ne peut admettre puisqu'on enlève la Région de Nyon du cercle porteur. Il est demandé de faire passer ce nouveau préavis dans les communes alors qu'il n'a pas été présenté au Conseil Intercommunal. Il ne comprend pas qu'on puisse fonctionner de cette manière et il doute de la légalité de la procédure.

M. B. Mury comprend cette réaction. L'idée de l'association de trois communes présentant

un projet paraissait intéressante lors de l'établissement du 1^{er} préavis dans un objectif de clarification. Il s'avère que cette idée a également des défauts et le côté associatif n'était pas bon. Néanmoins, il rappelle qu'il est voté sur les conclusions et non sur le corps du texte. Ce qu'il faudra présenter aux Conseils, c'est le nouveau préavis 44.1-2019, qui aurait dû faire l'objet d'un vote ce soir. Néanmoins, la Commission des Investissements régionaux n'a pas pu se réunir et le préavis sera donc soumis au délibérant régional lors de la prochaine séance.

M. S. Adams revient en prétendant que la Région de Nyon a été sortie du cercle porteur et que cette question a été totalement occultée. Le DISREN est un thème compliqué, mais s'il s'agit de présenter un sujet qui n'est pas clair et confus, ça l'est d'autant plus. Cette manière de procéder donne des armes aux personnes trouvant le DISREN beaucoup trop compliqué et qui, de ce fait, ne l'adopteraient pas.

M. P.-A. Schmidt intervient pour dire que sur le fond, M. Adams a raison. La Région de Nyon aurait pu être porteur. Mais on ne peut pas avoir raison tout seul et il faut s'appuyer sur toute une série de communes qui ne joueraient pas forcément la solidarité sans ça. Ce qui a été retiré est un peu réducteur et la main tendue aux communes qui auraient des réticences, en affirmant que la Région est un état dans l'état. Il rappelle que la Région est au service des communes et pas l'inverse et il encourage tout le monde à faire passer ce préavis auprès des Conseils communaux ou généraux.

M. G. Creteigny donne également raison à M. Adams, mais cette fois-ci sur la forme. Faux pas il y a eu, en cherchant des solutions. Erreur il y a eu. Maintenant, il faut aller de l'avant, sachant que ce qui est présenté l'est avec l'aval de la Préfecture.

M. C. Farine (*délégué CC, Nyon*) pense qu'il n'est pas possible de déposer un préavis, lancer un processus qui a déjà fait du chemin puisque 16 communes se sont prononcées favorablement et ensuite, modifier, en cours de route, les règles de base. Il paraît logique à M. Farine, qu'il faille retirer ce nouveau préavis et le représenter lorsque tout le monde se sera prononcé sur le premier.

M. B. Mury rappelle que sur les 16 communes, 7 se sont prononcées sur l'ancien préavis. Il avoue que ce n'est pas l'idéal, surtout après le dépôt d'un amendement. Le changement devait donc se faire et, si possible, simplifier. Il rappelle que ce processus a été validé par la Préfecture.

P.-A. Schmidt comprend qu'on puisse regretter ce processus, mais rappelle que le but est que toutes les communes se mettent d'accord sur un même texte. Dans les 7 communes qui n'auront voté sur le texte amendé, il est prévu de retourner vers ces dernières afin de leur demander si elles acceptent cette modification. Dans la mesure où ce préavis sera présenté au Conseil Intercommunal, la base légale sera ainsi respectée. Si tout était retiré pour recommencer, comme le demande M. Farine, tout le système serait paralysé et la Région n'avancerait plus.

M. G. Creteigny aimerait encore préciser que des renseignements ont été pris ce jour auprès de la Préfecture qui confirme que toutes les instances doivent, au final, avoir validé le même texte. D'où la présentation du préavis 44.1 - 2020.

M. D. Richard (*délégué CG, Longirod*) revient sur le sujet quant à l'article 27 du Règlement

traitant du dépôt des préavis dont l'alinéa 8 spécifie qu'en cas d'urgence, une commission peut statuer au moment où elle a été constituée. Ceci pourrait donc être le cas ce soir.

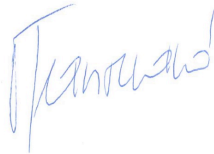
P.-A. Schmidt pense que la fin de la soirée ne suffirait alors pas. Il rappelle que c'est d'ici à la fin de l'année que les décisions finales doivent être prises

La parole n'étant plus demandée, Mme V. Jeanrenaud remercie encore une fois la commune de Gland et le personnel engagé afin que cette séance ait pu se dérouler d'une excellente manière.

La séance est levée à 22h30.

Au nom du Conseil Intercommunal

La Présidente



Valérie Jeanrenaud



Le Secrétaire



Andres Zähringer

Duillier, le 14 septembre 2020

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les membres du conseil Intercommunal,

Permettez-moi de m'étonner de la réponse du CODIR !

Si la responsabilité de l'éclairage public incombe aux communes et que par cette affirmation on veut se dédouaner de toute responsabilité alors grande question « a quoi sert la région ? »

Si le projet est piloté par la région et les communes, on peut souhaiter que la région applique ce qu'elle promet. Tous parle de la pollution lumineuse mais pour une fois que l'on aura pu faire un exemple on baisse les bras. Il est bien joli de faire une nuit par année sans éclairage public, il serai préférable de faire toute l'année 50% de moins. Vous parlez des normes, mais si vous voulez venir sur ce terrain cela risque de devenir un peu glissant pour vous !

Les normes sont de 5Lux pour une route jusqu'à 7000 v/j et 7,5Lux en dessus. Noter bien que l'éclairage de secours qui doit permettre l'évacuation d'un bâtiment public etc. Est de 1 Lux au sol ! La mesure faite sur place montre un éclairage de 60 Lux

Les expériences réalisées en France voisine on montré qu'un éclairage de 5 lux est suffisant pour assurer la sécurité des piétons. Vous parlez des îlots de protection, mais dans les annexes fournies il est mis qu'un passage piéton est utile si 100 piétons l'utilise durant les 5 heures les plus fréquentées de la journée. Est-ce le cas ?

Quand je demande s'il est normal d'éclairer une route hors localité vous renvoyer aux communes. Mais ce tronçon est voulu justement intercommunal. Pourquoi Céligny n'a pas mis d'éclairage ? Vous n'en avez pas parler dans le Grand-Genève ?

Quand à la réduction de l'éclairage vous parlez des réseaux de distribution. Les GRD (Gestionnaires de Réseaux de Distribution) ont pour responsabilité d'assurer l'approvisionnement en énergie. L'éclairage public n'est pas dans leurs attributions mais souvent il le réalise comme n'importe quelle entreprise privée pourrai le faire. Vous faites étalages de la répartition des communes dans les différents GRD de La région, mais ne pensez-vous pas qu'avec 50 ans d'installations électriques dans le district je soit suffisamment au courant de ces questions ?

Quand à la question, que comptez-vous faire pour diminuer l'impact de l'éclairage public sur le tronçon routier vous ne répondez pas, une fois de plus.

En définitive vous avez tenté de faire une réponse sans rien comprendre aux enjeux écologiques induit par une mauvaise décision.

Jusqu'à quand faudra-t-il attendre pour que les autorités prennent en compte la demande des citoyens de diminuer la pollution, que celle-ci soit lumineuse, thermique, sonore, etc.

Certes vous pouvez tenter de refaire de la publicité avec des dépliants en 4 couleurs imprimés on ne sais-ou et mettre en avant des idées, mais encore faut-il les appliquer.

Monsieur le Président du CODIR j'attends de vous une réponse claire et chiffrée des investissements nécessaires pour réduire la pollution lumineuse de ce tronçon en accord avec les communes concernées et la prise en compte pour les futurs projets impliquant un éclairage public que ce dernier soit local ou global.

En conséquence de quoi je dépose la résolution suivante :

Le Conseil Intercommunal du district de Nyon vote la résolution suivante :

Le CODIR étudie avec les communes et la DGMR la faisabilité et le coût d'une réduction de l'éclairage de la RC1. Il en sera tenu compte pour toute nouvelle réalisation.

Jacques HANHART